



Le 10 septembre 2021

M. Marc Leblanc,  
secrétaire de la  
Commission  
Commission canadienne de la sûreté nucléaire  
280, rue Slater  
CP 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5S9

Monsieur,

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE DÉCHETS DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES  
WNSL-W1-2310.02/2022 POUR LE PROJET DE PORT HOPE**

La présente vise le renouvellement du permis de déchets de substances nucléaires WNSL-W1-2310 02/2022 pour le projet de Port Hope (permis de Port Hope) des Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) [1] pour une période de 10 ans. Le permis actuel viendra à échéance le 31 décembre 2022. Cette demande est soumise conformément à l'article 24(2) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) [2].

Conformément à la LSRN et à ses règlements, les LNC demandent à la Commission, ou à une personne autorisée par celle-ci, de renouveler le permis de déchets de substances nucléaires de Port Hope [1] pour une période de 10 ans et de regrouper sous un même permis le permis de Port Hope et le permis de déchets de substances nucléaires du projet de Port Granby (WNSL-W1-2311. 02/2021) [3], comme les LNC l'ont signalé dans l'avis d'intention de présenter une demande de prolongation du permis de déchets de substances nucléaires du projet de Port Granby WNSL-W1-2311.02/2021 [4] et la demande subséquente de renouvellement du permis

Chalk River Laboratories  
Chalk River, Ontario  
Canada K0J 1J0  
Telephone: 613-584-3311  
Toll Free: 1-866-513-2325

Laboratoires de Chalk River  
Chalk River (Ontario)  
Canada K0J 1J0  
Téléphone : 613-584-3311  
Sans frais: 1-866-513-2325



LE 10 SEPTEMBRE 2021 4501-CNNO-21-0030-L

de déchets de substances nucléaires du projet de Port Granby WNSL-W1-2311.02/2021 [5]. La proposition de regrouper les deux permis vise à réduire le fardeau administratif associé à chacun des permis, qui sont accordés pour deux projets similaires faisant partie du portefeuille d'une seule et même initiative, à savoir l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH). Les LNC sont conscients que dans le cadre de cet exercice de consolidation des permis, il faudra convoquer une audience publique en 2022 pour renouveler les permis de Port Granby et de Port Hope.

En plus de la demande visant le renouvellement et le regroupement des permis de Port Hope et de Port Granby sous un seul permis, les LNC demandent que les éléments suivants soient pris en compte lors du renouvellement des permis :

- **Demande de modification du permis**

En mars 2020, les LNC ont présenté une demande à la Commission [6] pour modifier les critères de décontamination de l'arsenic et l'uranium actuellement prévus à l'annexe C du permis du projet de Port Hope [1]. La CCSN a répondu à la demande des LNC en avril 2020 [7], en indiquant que la demande n'était pas complète et qu'il faudrait fournir de plus amples renseignements.

À la lumière des commentaires reçus, les LNC ont révisé la documentation technique fournie dans la demande initiale de modification [6], et ont intégré les commentaires de la CCSN, de Santé Canada et du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, reçus par écrit et lors de discussions techniques.

À l'automne 2020, les LNC ont lancé une campagne de sensibilisation et de consultation du public afin d'informer la population de cette demande et de solliciter ses commentaires sur la demande de modification de permis. Les LNC ont déployé auprès des parties prenantes, y compris des groupes autochtones, un éventail de méthodes d'information, d'éducation et de consultation au sujet de la modification proposée, ce qui a permis au public de fournir des commentaires. Les résultats de cette campagne de mobilisation du public ont été soumis au personnel de la CCSN en janvier 2021 [8].

Vous trouverez en pièces jointes les tableaux officiels des commentaires et décisions de la CCSN, de Santé Canada [9] et du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs [10] relativement à la demande de modification du permis des LNC [6], ainsi que le rapport technique, *Examen de l'arsenic dans le sol dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope* [11], le plan de mobilisation du public des LNC (2021-2022) [12], et les autres documents portant sur l'évaluation des effets que les changements proposés pourraient avoir sur l'environnement [13]. Pour votre gouverne, vous trouverez également joint à la présente le rapport sur les critères d'évaluation de l'uranium dans le sol à Port Hope, déjà présenté à la CCSN [14].

Les LNC estiment que les renseignements fournis dans le cadre de la présente demande sont suffisants pour appuyer la requête de modification des critères de décontamination de



l'arsenic et de l'uranium à Port Hope, tels qu'ils sont définis à l'annexe C du permis de Port Hope [1].

**- Limites de rejet des effluents**

En avril 2020, les limites de rejet de l'usine de traitement des eaux usées du projet de Port Hope ont été approuvées par la CCSN et sont immédiatement entrées en vigueur [15]. Les LNC ont continué à communiquer les résultats de la surveillance des effluents sous forme de moyenne mensuelle et de maximum hebdomadaire dans les rapports trimestriels soumis au personnel de la CCSN. De plus, conformément au *Règlement sur les effluents des mines de métaux* [16], les LNC effectuent chaque trimestre des tests de toxicité.

Les LNC demandent que les limites de rejet des effluents du Tableau 1 soient intégrées au *Manuel des conditions de permis* de Port Hope.



**Tableau 1 : Limites de rejet dans le système de traitement des eaux usées du projet de Port Hope**

<b>Contaminant</b>	<b>Unités</b>	<b>Concentrations hebdomadaires dans un échantillon composite</b>	<b>Moyenne mensuelle Concentration</b>
Radium 226	Bq/L	0,74	0,37
Total arsenic (As)	mg/L	0,30	0,15
Total Aluminium (Al)	mg/L	0,22	0,11
Total cuivre (Cu)	mg/L	0,03	0,015
Total plomb (Pb)	mg/L	0,046	0,023
Total uranium (U)	mg/L	0,30	0,15
Total Zinc (Zn)	mg/L	0,42	0,21
pH	pH	6,0 – 9,0	6,0 – 9,0
Total des solides en suspension	mg/L	30	15
Toxicité aiguë	-	-	Ne peut être toxique <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les tests de toxicité aiguë doivent être effectués au moins tous les trimestres.

En s'appuyant sur les documents de réglementation de la gestion des déchets et du déclassé (REGDOC) récemment publiés ou mis à jour par la CCSN, on a demandé aux LNC [17] de déterminer les exigences, en partie ou en totalité, qui s'appliquent aux permis de Port Hope et de Port Granby, y compris les normes complémentaires de l'Association canadienne de normalisation (ACN) qui sont jugées pertinentes pour les installations et les activités réglementées des LNC. L'évaluation préliminaire est terminée, et les LNC travailleront avec le personnel de la CCSN pour confirmer l'applicabilité proposée et fourniront l'analyse des lacunes et les plans de mise en œuvre pertinents pour les permis de Port Hope et de Port Granby. Conformément à la réponse des LNC [18], ces documents seront soumis au personnel de la CCSN d'ici le 31 janvier 2022.

Une ventilation détaillée de la façon dont les LNC se conforment aux exigences du permis est fournie à l'annexe A. Vous trouverez également ci-joint la garantie financière pour tous les sites exploités par les LNC [19].

Veuillez noter que les documents ci-joints, qui portent la mention de sécurité « Pour usage officiel seulement », peuvent être traités par le personnel de la CCSN comme étant « Pour utilisation non restreinte ».



LE 10 SEPTEMBRE 2021 4501-CNNO-21-0030-L

Les Laboratoires nucléaires canadiens attendent avec impatience les commentaires de la Commission concernant cette demande. Entre-temps, si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Sarah Brewer, au 613-633-8271, ou avec moi-même, au 613-584-8811, poste 42408.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Mark Hughey,  
directeur général  
Bureau du Programme de gestion des déchets historiques

Pièce jointe (1)  
Pièces jointes (7)

## Références

- [1] Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Permis de déchets de substances nucléaires - Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope*, WNSL-W1-2310.02/2022, Date d'expiration : 31 décembre 2021.
- [2] Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, 10 août 2021
- [3] Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Permis de déchets de substances nucléaires - Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby*, WNSL-W1-2311.02/2021, date d'expiration : 31 décembre 2021.
- [4] Lettre, S. Parnell (CNL) à M. Leblanc (CNSC), *Notice of Intent to Provide Application for Extension of the Port Granby Project Waste Nuclear Substance Licence* WNSL-W1-2311.02/2021, 4502-CNNO-20-0019-L, 17 novembre 2020.
- [5] Lettre, S. Parnell (CNL) to M. Leblanc (CNSC), *Application for Renewal of the Port Granby Project Waste Nuclear Substance Licence* WNSL-W1-2311.02/2021, 4502-CNNO-21-0005-L, 8 avril 2021.
- [6] Lettre, S. Morris (LNC) à R. Buhr (CCSN), *Application for Amendment of the Port Hope Long-term Low-Level Radioactive Waste Management Project Waste Nuclear Substance Licence - WNSL-W1-2310.02/2022*, 4501-CNNO-20-0013-L, 31 mars 2020.
- [7] Lettre, K. Murthy (CCSN) à S. Parnell (LNC), *Application Assessment for the Amendment of the Port Hope Long-Term Low-Level Radioactive Waste Management Project Waste Nuclear Substance Licence*, 4501-NOCN-20-0011-L, 27 avril 2020.



LE 10 SEPTEMBRE 2021 4501-CNNO-21-0030-L

- [8] Courriel, S. Morris (CNL) à Z. Reaume (CNSC), *Stakeholder Engagement Report (2018 January – 2020 December)*, 235-513400-REPT-001, 15 janvier 2021.
- [9] Comment and Disposition Table – CNSC/Health Canada – 4 février 2021.
- [10] Tableau des commentaires et décisions – Ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs – 28 juin 2021.
- [11] Rapport, Examen de l'arsenic dans le sol dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, révision 1, 4501-121258-REPT-001, 26 août 2021.
- [12] Plan, *Application to Change PHAI Cleanup Criteria – Engagement Strategy*, 25 août 2021.
- [13] Tableau, *Port Hope Project Screening Report EA Follow- Up Program – Table 12.1*, 25 août 2021.
- [14] Lettre, S. Morris (LNC) à R. Buhr (CCSN), *Criterion Evaluation for Uranium in Soil as Part of the Port Hope Area Initiative*, 4501-CNNO-20-0008-L, 27 février 2020.
- [15] Lettre, R. Buhr (CCSN) à S. Morris (LNC), *Port Hope Project Waste Water Treatment Plant Release Limits*, 4501-NOCN-20-0006-L, 20 avril 2020.
- [16] Gouvernement du Canada, *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*, 10 août 2021.
- [17] Lettre, C. Cianci (CCSN) à S. Cotnam (LNC), *Implementation of Waste Management and Decommissioning Regulatory Documents*, 145-NOCN-21-0017-L, 6 juillet 2021.
- [18] Lettre, S. Cotnam (LNC) à C. Cianci (CCSN), *CNL Response to CNSC Staff Request – Implementation of Waste Management and Decommissioning Regulatory Documents*, 145-CNNO-21-0046-L, 9 août 2021.
- [19] Lettre, P. Boyle (LNC) à K. Murthy. (CCSN), *Submission of Information Regarding Financial Guarantees for All Atomic Energy of Canada Limited Sites Operated by Canadian Nuclear Laboratories*, 145-CNNO-20-0028-L, 25 août 2020.

c.	R. Buhr (CCSN) C. Howden (CCSN)	C. Cianci (CCSN) K. Murthy (CCSN)	R. Clarke (CCSN)	L. Ethier (CCSN) (CCSN)
	<a href="mailto:forms-formulaires@cnsccsn-gc.ca">forms-formulaires@cnsccsn-gc.ca</a>			
	P. Boyle	S. Brewer	S. Cotnam	M. Gull
	S. Morris	B. Scott	U. Senaratne	J. Stenzel
	J. Willman	D. Wood		
	>CR Bureau de site de la CCSN	>CR Permis	>PH Permis	>PHAI Correspondance